

TABLE DES MATIÈRES

Préface	V
Remerciements	IX

Introduction	1
--------------------	---

TITRE PRÉLIMINAIRE **L'applicabilité des normes dans son contexte**

Section 1. – L'applicabilité des normes.....	7
§ 1 ^{er} . – Définition et modalités du phénomène	7
§ 2. – Un phénomène traversant toutes les branches du droit	9
§ 3. – La spécificité du droit privé et la fonction du droit international privé	12
 Section 2. – Le contexte théorique de l'applicabilité spatiale du droit privé	15
§ 1 ^{er} . – Le bilatéralisme et l'unilatéralisme	15
A. Un même objet, des points de départ opposés	16
B. Des méthodes distinctes	18
C. Le sort différencié du droit étranger	23
D. Le phénomène de l'applicabilité des règles de droit privé comme point de rupture	23
§ 2. – Des points de ralliement	25
A. Les lois de police, un outil commun	25
B. L'auto-délimitation du domaine d'application spatial du droit, un problème commun	32
C. La position de Savigny	39
 Section 3. – Le droit communautaire	43
§ 1 ^{er} . – Le droit communautaire, un corpus de règles matérielles	43
§ 2. – Le droit communautaire et le droit international privé	46
A. Le législateur communautaire et le droit international privé	46
B. Le droit communautaire et le droit international privé	50
1) Applicabilité, territoire et force obligatoire	50
a) Le territoire communautaire, mesure de son applicabilité ?	50
b) Distinction entre force obligatoire et applicabilité	51
c) Application de cette distinction au droit communautaire	53
2) Les autres manifestations de droit international privé dans l'ordre juridique communautaire.....	55
§ 3. – L'applicabilité du droit communautaire comme objet d'observation	59
A. Un phénomène ignoré	59
B. Objectifs de cette étude	60
C. Les partis pris	62
1) Concernant la matière	62
2) Concernant la structure	63
3) Concernant la terminologie	64

TITRE I	
Le droit communautaire dérivé directement applicable : les règlements	
Chapitre 1^{er} – LA CONCURRENCE	69
Section 1. – Le traité : les articles 81 et 82	72
§ 1 ^{er} . – Des fonctions différentes	73
A. Affectation du commerce entre États membres	73
B. La localisation de la distorsion de concurrence	77
C. Le rôle de la détermination du marché concerné	80
§ 2. – Des fonctions communes	82
A. Fonction substantielle	83
1) Le critère d'affectation	83
2) La localisation de la distorsion de concurrence	85
3) Le contenu de l'interdiction	86
B. Fonction institutionnelle	87
§ 3. – Observations d'ensemble	90
A. Indivisibilité des fonctions	90
B. Indivisibilité des critères	91
1) L'applicabilité : définition des situations visées	92
2) La force obligatoire : incidence du rapport entre ordres juridiques	94
C. Résumé	96
Section 2. – Les règlements	98
§ 1 ^{er} . – Les règlements délimitant explicitement leur applicabilité spatiale	100
A. Au moyen d'une disposition spécifique	100
1) Les transports aériens	100
2) Les transports maritimes	106
B. Les conséquences de cette délimitation	111
1) Les rapports entre les règlements et le traité	111
2) Les rapports entre règlements	114
3) Les rapports avec les États tiers	116
a) L'origine de la problématique et l'originalité de sa solution	116
b) L'origine de la problématique revisitée	119
C. Résumé	120
§ 2. – Les règlements ne délimitant pas expressément leur applicabilité	121
A. L'interprétation des règlements de mise en œuvre, révélateur de leur domaine d'application	122
1) Renvoi au traité	122
a) Dans les règlements de procédure	122
b) Dans les règlements d'exemption	125
c) Une fonction différente en raison de la nature du règlement ?	126
2) L'apport du contenu des règlements	127
a) Le marché concerné : une définition générale	127
b) Le marché concerné : définitions spécifiques	132
i) <i>Indications fournies à propos d'accords verticaux : le territoire concédé</i>	132
– Distribution exclusive et contrats similaires	132
– Les licences de brevets et de savoir-faire	140
ii) <i>Indications fournies à propos des accords horizontaux : localisation des parts de marché</i>	144
c) Le contrôle des concentrations : le lieu de réalisation des ventes comme identification du marché concerné	147

<i>i) Le lieu de l'offre ou de la vente : un antécédent complexe en matière de système informatisé de réservation</i>	147
<i>ii) La localisation des ventes, un critère d'applicabilité ressortant des dispositions matérielles</i>	150
<i>iii) Conformité du critère au droit international</i>	157
B. Les conséquences de la délimitation implicite du domaine d'application des règlements	163
1) Les rapports entre les règlements	163
a) Du point de vue du contenu	163
b) Du point de vue de la méthode	166
<i>i) Perspective du droit communautaire</i>	166
<i>ii) Perspective du droit international privé</i>	168
2) Les rapports entre règlements	169
3) Les rapports avec les États tiers : des défauts de l'unilatéralisme	170
a) L'origine du problème et approches réalistes	170
b) Les limites du problème : les pouvoirs de la Commission, limite de l'effectivité des normes communautaires	173
Chapitre 2 – LES TRANSPORTS	177
Section 1. – L'accès au marché des transports	182
§ 1 ^{er} . – Ouverture des frontières	183
A. Transports intérieurs	183
1) Transports transfrontières	184
2) Cabotage	188
a) Applicabilité	188
b) Impact des règles d'applicabilité	191
B. Les transports maritimes et aériens	192
1) Transports maritimes transfrontières	193
a) Applicabilité	193
b) Justification de l'aspect international du domaine du règlement	196
2) Cabotage maritime	199
a) Applicabilité	199
b) Problématiques échappant au domaine d'application du règlement	202
<i>i) Domaine matériel et règle de rattachement : une relation complémentaire</i>	202
<i>ii) Domaine de force obligatoire et droit transitoire : une relation dérogatoire</i>	206
3) Transports aériens : accès au marché interne et intracommunautaire	207
a) Applicabilité	207
b) Justification et impact de l'exclusion des transports internationaux	210
<i>i) Lien entre applicabilité et compétence externe dans le droit dérivé</i>	210
<i>ii) Lien entre applicabilité et compétence externe pour les accords internationaux</i>	212
<i>iii) Résumé</i>	219
§ 2. – Détermination des transporteurs privilégiés	220
A. Les transports intérieurs : interaction entre l'applicabilité du droit communautaire et d'une convention internationale	221
B. Les transports maritimes et aériens : influence exercée par le traité et les règles nationales sur les critères d'applicabilité communautaires	223
1) Bénéficiaires envisagés de la réglementation maritime : interactions entre critères d'applicabilité d'origines diverses	223
2) Bénéficiaires de la réglementation aérienne : des contraintes du traité	227
Section 2. – L'organisation du marché des transports	230
§ 1 ^{er} . – Interventions structurelles et normes techniques liées à la sécurité et à l'environnement	231

A. Interventions structurelles	231
1) Capacité des flottes de navigation intérieure : les opérateurs via le critère d'accès au marché	231
2) Créneaux horaires : les opérateurs via leur localisation sur le marché	233
a) Les aéroports de la Communauté	233
b) Confusion entre force obligatoire et applicabilité	234
c) Domaine apparent et domaine implicite	235
3) Résumé	236
B. Mesures de protection	236
C. Normes techniques liées à la sécurité et à l'environnement	238
1) Transports intérieurs : renvoi pur et simple à la Convention internationale ..	239
2) Transports maritimes : le lieu de contrôle	239
3) Transports aériens : localisation de l'aéroport	243
D. Résumé : un objectif précis impliquant un domaine d'application défini	245
§ 2. – Organisation des rapports entre les participants au marché des transports	248
A. Rapport entre le transporteur et ses employés	248
B. Rapports commerciaux	253
C. Rapport entre les transporteurs et les consommateurs	256
1) Libéralisation des prix	256
2) Indemnisations diverses	259
a) Refus d'embarquement	259
b) Responsabilité du transporteur	263
Section 3. – Conclusions intermédiaires	269
§ 1 ^{er} . – Présence systématique de critères d'applicabilité	269
§ 2. – Ces critères résultent des objectifs matériels	270
§ 3. – Rapports entre force obligatoire et applicabilité	271

TITRE II

Le droit communautaire dérivé dépourvu d'effet direct horizontal : les directives

Introduction	277
Chapitre 1^{er} – LE DROIT DE LA CONSOMMATION	281
Introduction	281
Section 1. – Les directives présentant des critères explicites d'applicabilité	285
§ 1 ^{er} . – Critère d'applicabilité lié à une disposition spécifique établissant le caractère impératif de la directive	286
A. Protection contre toute législation moins favorable au moyen d'un critère d'applicabilité rigide	288
1) Portée du caractère impératif	289
2) Critères d'applicabilité	292
a) Un critère explicite inadéquat : localisation de l'immeuble dans la Communauté	292
b) Un critère « implicite » adéquat : résidence du consommateur dans la Communauté	293
i) <i>Un critère non identifié comme critère d'applicabilité de la directive</i>	293
ii) <i>Critère d'applicabilité ou règle matérielle de droit international privé ?</i>	295
B. Protection contre la loi d'un État tiers et critère ouvert	297
1) Portée du caractère impératif	299

a)	Liens entre le caractère impératif interne et international	299
b)	Tentative d'explication de la portée du caractère impératif international	301
i)	<i>Double spécificité : exercice de l'autonomie de la volonté et désignation de la législation d'un État tiers</i>	301
ii)	<i>Vision moniste de l'ordre juridique communautaire : absence de différenciation entre les ordres juridiques des États membres</i>	303
iii)	<i>Relation entre domaine spatial des normes et règles de rattachement : contradiction inévitable ..</i>	305
2)	Critère d'applicabilité : le lien étroit avec la Communauté	307
a)	Concrétisation du critère du lien étroit	308
i)	<i>Un critère général dont l'application requiert une concrétisation</i>	308
ii)	<i>L'espace considéré</i>	309
iii)	<i>Les informations fournies par les directives</i>	310
b)	Du caractère explicite ou implicite du critère.....	315
i)	<i>L'utilité du critère du lien étroit</i>	315
ii)	<i>Lien entre applicabilité et impérativité</i>	317
C.	Protection contre la loi d'un État tiers et combinaison de critères ouverts et rigides	318
§ 2. – Critère d'applicabilité indépendant du caractère impératif de la directive	320	
A.	Critères d'applicabilité	322
1)	Les organismes de placement collectif : localisation de l'organisme et de ses activités commerciales	323
2)	Les virements transfrontaliers : localisation des prestataires de services	324
3)	Les voyages à forfait : lieu de commercialisation du voyage	325
B.	Portée du caractère impératif	326
1)	Une question d'interprétation	326
2)	Distinction entre domaine d'application et caractère impératif	328
3)	Conséquences attachées à l'affirmation d'un domaine d'applicabilité déterminé et conséquences attachées au caractère internationalement impératif	331
Section 2. – Les directives ne présentant pas de critère explicite d'applicabilité .	334	
§ 1 ^{er} . – Absence de critère explicite d'applicabilité et affirmation du caractère impératif	335	
A.	Caractère impératif des directives RC produits et démarchage	336
1)	Les affaires de la <i>Grande Canarie</i>	336
2)	Renseignements fournis par l'analyse du texte normatif et de ses objectifs ..	339
3)	Renseignements fournis par l'origine communautaire des actes	341
B.	Domaine d'application	344
1)	L'enjeu théorique : lien entre applicabilité et caractère impératif	344
2)	La directive démarche	345
3)	La directive RC produits	349
C.	Conclusions intermédiaires	352
1)	De la part d'implicite et d'explicite dans les directives démarche et RC produits	352
2)	Le domaine spatial condition nécessaire mais pas suffisante de l'impérativité	353
3)	Ce qu'il reste à démontrer	354
§ 2. – Absence de critère explicite d'applicabilité et de référence au caractère impératif	354	
A.	Quelques directives portant sur l'information du consommateur	355
B.	Quelques directives portant sur les rapports entre les établissements financiers et leurs clients	360
Section 3. – Conclusions intermédiaires	362	

Chapitre 2 – LE DROIT DU TRAVAIL ET DE L’AGENCE COMMERCIALE	365
Section 1. – Les directives présentant des critères explicites d’applicabilité	366
§ 1 ^{er} . – La directive détachement des travailleurs	366
A. Une disposition simple et explicite	366
B. Son interprétation et les détours de l’explicite	367
1) Le critère de l’établissement : critère explicite dont la concrétisation nécessite une référence au traité	367
2) Le critère de la nationalité : un critère implicite imposé par la base légale de la directive ?	369
3) Les entreprises formellement concernées et les entreprises indirectement concernées	371
4) Le domaine d’application de la directive détachement : des surprises de l’explicite	373
B. Rapport entre domaine d’applicabilité et contenu de la directive.....	374
§ 2. – Les conventions collectives : organisation du temps de travail des gens de mer ...	375
§ 3. – Directive relative au transfert d’entreprises	376
§ 4. – Le comité d’entreprise européen.....	379
§ 5. – Conclusions intermédiaires : les critères explicites n’éliminent pas la nécessité d’une démarche interprétative	383
Section 2. – Les directives ne présentant pas de critères explicites d’applicabilité	384
§ 1 ^{er} . – Des critères implicites présents de manière transversale	385
A. Les travailleurs occupés dans la Communauté : l’appartenance au marché de l’emploi d’un État membre	385
B. Le contrat de travail défini par la législation d’un État membre	389
§ 2. – Questions ouvertes : contours du domaine d’application	393
A. Les ressortissants d’États tiers occupés dans la Communauté	393
B. Les situations localisées en dehors du territoire communautaire	397
C. Situations partiellement localisées dans la Communauté et silence de la directive	404
1) L’arrêt <i>Ingmar</i> : le raisonnement de la Cour	405
2) Analyse de l’arrêt <i>Ingmar</i>	407
a) La méthode suivie par la Cour	407
b) Le contenu des arguments	410
i) <i>Les libertés de circulation</i>	410
ii) <i>L’égalisation de conditions de concurrence</i>	411
iii) <i>Les dispositions de la directive et l’objectif de protection</i>	411
iv) <i>L’objectif de protection : motivation véritable mais mal mesurée ?</i>	414
v) <i>Le critère d’applicabilité choisi par la Cour : une autre version du lien étroit</i>	415
D. Apport de l’arrêt <i>Ingmar</i>	417
Section 3. – Conclusions intermédiaires	418
Chapitre 3 – LES QUESTIONS COMMUNES	421
Section 1. – Le caractère impératif des directives : interprétation de diverses formulations	423
§ 1 ^{er} . – Un cadre théorique	424
§ 2. – Les degrés d’impérativité des directives communautaires	428
A. L’exclusion de toute clause contractuelle dérogatoire aux dispositions de la directive	428

B. L'exclusion du choix de la législation d'un État tiers	429
C. L'exclusion de toute législation moins favorable	431
D. La directive ne s'oppose ni aux clauses contractuelles dérogatoires, ni à l'application d'une législation divergente	432
§ 3. – Impérativité interne, intracommunautaire et internationale	433
A. Spécificité des directives	433
1) Caractère impératif interne ou international d'une norme	433
2) Caractère impératif interne ou international dans l'ordre juridique communautaire	436
3) Formulation du caractère impératif dans les directives	439
4) Les directives sont-elles des lois de police ?	440
5) Comparaison avec les règlements	440
B. L'assimilation des situations intracommunautaires aux situations internes au sens de l'article 3, § 3 de la Convention de Rome	441
Section 2. – La transposition des directives	446
§ 1^{er}. – Le contexte d'approche de la problématique des transpositions : la Convention de Rome	446
§ 2. – Solution du rapport avec la Convention de Rome	449
A. Solution théorique	450
B. Solution pragmatique	451
C. Résultat et transformation de la Convention de Rome en instrument communautaire	452
§ 3. – Formulation des transpositions	453
A. Critères implicites ou explicites	453
B. Localisation du rattachement	455
C. Formulation unilatérale ou bilatérale	456
1) Désavantages liés aux formulations unilatérales	456
2) Désavantages liés aux formulations bilatérales	458
3) Une formulation bilatérale communautaire : un premier exemple d'universalisme adéquat ?	462
a) Rappel du contexte théorique ayant présidé à la formulation des règles bilatérales chez Savigny	463
b) Application de cette théorie dans le cadre du droit harmonisé européen	466
c) Avantages d'une formulation multilatérale dans les directives	468
d) Formulation possible d'une disposition multilatérale dans les directives	470
e) Une hypothèse de complémentarité des méthodes unilatéraliste et bilatéraliste ?	473
4) Rapport avec les règlements : les limites de la méthode unilatéraliste dans le contexte communautaire et ambivalence des directives	474
TITRE III	
Les clefs explicatives de la délimitation autonome du domaine d'application du droit dérivé	
Introduction	479
Chapitre 1^{er} – LE PRINCIPE D'ATTRIBUTION DES COMPÉTENCES, EXPLICATION DES LIMITATIONS SPATIALES IMPOSÉES AU DROIT DÉRIVÉ	481
Section 1. – Des compétences attribuées et spéciales	481
Section 2. – Des compétences limitées dans l'espace	485

§ 1 ^{er} . – Présentation générale de la problématique : hiérarchie des sources, territorialité et effet direct	485
§ 2. – La création de règles communes pour les besoins du marché intérieur	487
A. La circulation des marchandises	490
1) Les dispositions du traité	490
2) La jurisprudence de la Cour : commercialisation du produit dans la Communauté, les situations internes et les exportations vers les États tiers	491
3) La circulation des marchandises : un régime délimité dans l'espace	495
B. La circulation des personnes	496
1) Les dispositions du traité	497
2) La jurisprudence de la Cour : un rattachement suffisamment étroit avec le territoire communautaire	498
3) Une délimitation dans l'espace aux contours incertains	501
C. Les transports	501
1) Les dispositions du traité	501
2) La jurisprudence de la Cour	504
3) Une compétence autodéterminée ?	508
D. La concurrence	509
§ 3. – La limitation des compétences et le droit dérivé	512
Section 3. – Une explication nécessaire mais non suffisante.....	514
§ 1 ^{er} . – Apport de la Cour de justice	515
A. Une explication contredite par la Cour ?	515
1) L'affaire <i>Rechnungshof</i>	515
2) L'arrêt <i>Rechnungshof</i>	516
3) Transposition du raisonnement de la Cour à la question de l'applicabilité spatiale de la directive 95/46	518
B. Une explication tempérée par la Cour	520
1) La maîtrise du législateur sur sa propre compétence	520
2) Interprétation de l'applicabilité du droit dérivé à la faveur du principe de l'effet utile	522
3) Les nécessités du marché intérieur : un choix législatif	525
§ 2. – Apport de la pratique législative	527
A. Critères d'applicabilité du droit dérivé allant au-delà des critères du droit primaire	528
B. Critères d'applicabilité du droit dérivé restant en-deçà des critères du droit primaire	532
C. Le droit dérivé précisant les critères d'applicabilité du droit primaire	534
§ 3. – Une clef explicative insuffisante	535
Chapitre 2 – LES ACTES DE DROIT DÉRIVÉ, COMME LOIS DE POLICE	537
Section 1. – Une explication à la marge de la définition des compétences communautaires et de la théorie du droit international privé	538
§ 1 ^{er} . – La nature des entraves, condition de l'intervention communautaire dans le domaine des lois de police	538
A. Argument à raison de la matière	539
1) Les fondements de l'harmonisation	539
2) Entraves et harmonisation	540
3) Intérêt général et harmonisation	541
B. Argument à raison du fonctionnement	544

1) Le test de proportionnalité	544
2) L'autonomie de la volonté disqualifiant les entraves ?	547
§ 2. – Les actes communautaires, des lois de police au sens du droit international privé	548
A. Un domaine d'application défini au moyen d'un critère territorial	548
B. Une dérogation à la loi normalement applicable	550
C. Hypothèse étroite et auto-désignation	551
D. Auto-désignation impérative et rejet de l'autonomie de la volonté	552
Section 2. – Une explication partielle	555
§ 1 ^{er} . – Les domaines d'intervention du droit communautaire	556
A. La pratique communautaire	556
1) Actes de droit dérivé ne s'apparentant pas à des lois de police	556
2) Le transfert automatique de la nature des dispositions nationales	558
B. La définition des lois de police en fonction de leur nature	563
§ 2. – Le fonctionnement des lois de police	565
A. Territorialité du critère : une caractéristique de nombreuses méthodes de conflit de lois	566
B. Éviction plutôt que correction des règles de rattachement	567
C. Rapprochement avec d'autres processus d'auto-désignation unilatérale	570
D. Autonomie de la volonté et degrés d'impérativité dans l'ordre juridique communautaire	572
1) L'autonomie de la volonté dans l'ordre juridique communautaire	573
2) Distinction entre délimitation du domaine d'application et caractère impératif : les règles de rattachement objectives et l'autonomie de la volonté	575
Chapitre 3. – LE CARACTÈRE NORMATIF, EXPLICATION DE L'AUTO-DÉLIMITATION DU DOMAINE D'APPLICATION DU DROIT DÉRIVÉ	577
Section 1. – L'unilatéralisme moderne dans l'ordre juridique communautaire ...	578
§ 1 ^{er} . – Une théorie en attente de son illustration systémique	578
A. Une constatation menant à un postulat nouveau	579
B. Son implication pour la théorie du droit international privé	585
§ 2. – Le droit communautaire comme preuve positive partielle	588
A. Le droit communautaire : illustration du postulat de Quadri	588
B. La jurisprudence de la Cour de justice : illustration d'un raisonnement unilatéraliste	591
1) Effet utile : un principe d'interprétation reposant sur le lien entre objectif et domaine des actes	592
2) Sphère de responsabilité naturelle du législateur, objectif et domaine de l'acte	594
C. L'ordre juridique communautaire : défaut d'illustration d'un système unilatéraliste	597
Section 2. – Une explication convaincante	600
§ 1 ^{er} . – Les critiques adressées à l'unilatéralisme	600
A. Les arguments opposés au postulat de l'unilatéralisme moderne	601
1) Le législateur « ne pense pas »	601
2) Le rôle résiduel du droit du for	604
3) Présence d'une règle multilatérale pour les faux conflits	609
4) Résumé	613
B. Les « tares » de l'unilatéralisme : les arguments opposés au système	614

1) La nécessité d'une règle de rattachement multilatérale en cas de cumul	614
2) La dérive <i>lex foriste</i>	616
3) Résumé	620
§ 2. – Explications alternatives	621
A. Les règles matérielles auto-limitées n'opérant pas une auto-désignation	622
1) Les règles auto-limitées	622
2) Les règles matérielles de droit international privé	629
B. Le droit matériel uniforme : un contre-exemple ?	633
C. Le législateur communautaire et le législateur national	637
Conclusion	641
Le lien entre l'applicabilité et le contenu matériel d'une norme	641
La distinction entre l'applicabilité et l'impérativité	643
La place des théories unilatéraliste et bilatéraliste	645
Une réflexion générale au départ de l'expérience communautaire.....	646
Une réflexion propre à l'ordre juridique communautaire	648
Conclusion en quelques points	650
Les thèses de la thèse	650
Les propositions de la thèse	651
Bibliographie	653
Monographies	653
Articles	659
Index	677
Abréviations	685
Table des textes cités	689
Règlements	689
Directives	696
Décisions.....	701
Propositions	702
Communications	704
Autres documents de l'Union européenne	706
Cour de justice des Communautés européennes	706
Tribunal de première instance des Communautés européennes	710
Conventions internationales	711
Table des matières	713